



**Gravons ensemble
la mémoire de votre commune !**

www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr



Ce concours récompense les initiatives locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il met en valeur les communes ou intercommunalités ayant favorisé la restauration et la valorisation de leur patrimoine bâti, contribuant ainsi au maintien et à la création d'emplois.

Toutes les communes lauréates reçoivent un diplôme et un trophée à apposer sur le bâtiment rénové, remis lors d'une cérémonie organisée par les partenaires en présence des médias.

Depuis 1995, la Fédération Française du Bâtiment, la Fondation du patrimoine, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, rejoints en 2014 par la Caisse d'Épargne, organisent le concours « les rubans du Patrimoine ».

Une distinction pour votre commune

Un cadre de vie attractif pour les habitants et les passants.

Un cadre de vie témoin du passé qui façonne le paysage des générations futures.

Les rubans honorent le patrimoine sans distinction d'époque, de nature ou de taille. Ils valorisent des opérations exemplaires.

Le concours est doté de 15 000 €, répartis par le jury entre les lauréats nationaux.



Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe



Pont-Saint-Esprit

**Votre patrimoine bâti est une richesse
FAITES CONNAÎTRE vos réalisations**

Vous avez préservé votre patrimoine bâti, METTEZ-LE EN VALEUR!

En engageant des opérations de restauration et de valorisation de votre patrimoine, vous dynamisez l'activité économique et sociale de votre commune.



Le Poët Célard

- Vous êtes maire ou président d'une intercommunalité.
- Vous avez entrepris des travaux de restauration du patrimoine bâti de votre commune.
- Les travaux ont été réalisés par des entreprises de bâtiment.
- Les édifices rénovés ont plus de 50 ans.
- Les travaux faisant l'objet du dossier se sont terminés entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2017.



Réville

**PARTICIPEZ
à la 24^e édition
des rubans du Patrimoine!**

COMMENT CONCOURIR?

Téléchargez le formulaire de candidature sur www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr. Vous pouvez aussi l'obtenir en téléphonant au 01 40 69 51 73.

Élaborez un dossier présentant l'opération, accompagné de tous les éléments de description demandés et de photos prises avant et après travaux.

Envoyez votre dossier complet avant le **31 janvier 2018** à :
Fédération Française du Bâtiment
24^e édition des rubans du Patrimoine
33 avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16

Entre 1995 et 2017,
4584 communes ont
participé au concours.

1508 communes
ont été distinguées.



1223 prix
départementaux



132 prix régionaux



153 prix nationaux

« La récompense des rubans du Patrimoine est pour nous une véritable fierté, car elle témoigne d'abord de la qualité de la réalisation et contribue évidemment à la notoriété de notre collectivité. »

Patrice Pineau - Maire de Thouars (2016)



Pour un
patrimoine
bâti vivant!

www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

